

# Festival de courts métrages Courts Courts 2010

26, 27 et 28 août 2010, Tourtour, Var

## RÈGLEMENT

### LES FILMS

Peuvent être présentés à la sélection du Festival Courts Court 2010:

- Des courts métrages français et internationaux de tous genres : fiction, documentaire, expérimental ou animation (les films publicitaires ne sont pas admis).
- Uniquement sur format DVD PAL.
- Sans paroles, francophones, anglophones ou en V.O. sous titrée en français ou en anglais. Pour d'autres langues contacter l'association ([festivalcourtscourts@yahoo.fr](mailto:festivalcourtscourts@yahoo.fr) ou tel.06 63 66 23 31)
- D'une durée maximale de 20 minutes.

### INSCRIPTION

- Pour proposer un film à la sélection, envoyer **avant le 1er juillet 2010**:
  1. La fiche d'inscription commune (élaborée par l'Agence du court métrage) dûment remplie et signée.
  2. Une copie du film en format DVD PAL, pas de son 5.1 et de préférence sans menu. Étiqueter impérativement le disque et la boîte avec le titre du film.
  3. Si disponible, tous documents de promotion complémentaire (dossier de presse, photos, affiches..).
- Le participant s'engage à être en possession de tous les droits du film (musique, film, textes). Dans le cas contraire la responsabilité de l'association ne saurait être engagée. La diffusion du film est à titre gracieux.
- Un message de confirmation de réception sera adressé à l'expéditeur par mail.
- Envoyer à: Festival Courts Courts, c/o Mme van Panhuys, 900 chemin de Gardure, 83690 Tourtour.

### SELECTION

- Les films seront sélectionnés par un comité nommé par l'association. L'originalité et la qualité technique sont des critères importants.
- Les films visionnés lors des années précédentes ou dans lesquels un membre du jury est impliqué (liens familiaux ou professionnel), pourront seulement être présentés hors compétition.
- Les films sélectionnés seront annoncés le 15 juillet 2010 sur [www.festivalcourtscourts.fr](http://www.festivalcourtscourts.fr). De plus, les sélectionnés seront prévenus individuellement par mail.

### JURY & PRIX

- L'association nomme un jury indépendant composé de professionnels, d'artistes et d'habitants du Haut Var, afin de décerner des prix,
- Un prix du public sera décerné par le vote des spectateurs.

### PRISE EN CHARGE

- Les frais d'envoi des DVD, qui ont été envoyés par la poste en expédition simple, sont remboursés par l'association sur simple demande. Tous les autres frais ne seront pas pris en charge.
- Sur demande, l'association s'engage à renvoyer les DVD dans un délai de 4 mois après le festival, sauf imprévu.
- Les réalisateurs ou autres membres de l'équipe du film souhaitant venir au festival afin d'assister aux projections, de participer à des débats, des ateliers ou des rencontres avec le public etc. sont les bienvenus. Ils sont invités à contacter l'association. Les frais de transport ne pourront être remboursés, le logement et les repas sont à discuter au cas par cas.

### CONDITIONS GENERALES

- L'association s'engage à demander l'autorisation expresse du participant si elle souhaite diffuser l'œuvre ou des parties de l'œuvre en dehors du festival d'août 2010.
- Les demandes de participation au festival impliquent l'acceptation sans réserves du présent règlement.
- L'association est chargée de régler les cas non prévus dans le présent règlement. Elle se réserve le droit de modifier ou d'annuler la manifestation.

